

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Concernant

une demande de crédit d'investissement de Fr. 190'000.- pour le remplacement de l'installation de production de froid du centre funéraire

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

L'installation de production de froid du centre funéraire est ancienne et ne répond plus, après 22 ans de service, aux normes valables actuellement. Or, cette installation ne peut être transformée pour correspondre aux nouvelles exigences. Si elle fonctionne encore à ce jour, c'est grâce à un réfrigérant de substitution recyclé qui sera prochainement interdit et devra donc être abandonné dès le 31 décembre 2014. Dans cette perspective, un montant figure au plan des investissements pour 2015 à hauteur de Fr. 150'000.-.

Nature des travaux à réaliser

Un bureau d'ingénieurs spécialisé a été mandaté pour établir le cahier des charges de l'appel d'offres. Son travail a consisté à conserver le maximum d'éléments encore utilisables des diverses installations de ventilation, de chauffage et de production de froid. Sur cette base, il a été décidé de remplacer entièrement le système de production de froid par deux groupes distincts. Inversément, les canaux de ventilation et de distribution qui sont conformes aux normes et encore en bon état, seront conservés. Les éléments à remplacer le seront par de nouveaux plus performants qui, selon l'estimation des ingénieurs, devraient permettre une économie de l'ordre de 10 à 15 % de la consommation électrique de cette installation.

Coût des travaux

CFC	Descriptif	Montants TTC
246	Remplacement de la production de froid	Fr. 165'000.-
230	Installation électrique	Fr. 15'000.-
600	Divers et imprévus + intérêts intercalaires, environ 5%	Fr. 10'000.-
	Cout total des travaux TTC	Fr. 190'000.-

Planning

Mois	2014			2015											
	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Dépôt du rapport à la Municipalité et décision															
Elaboration du préavis pour le Conseil communal															
Conseil communal, et séance début mars															
Adjudications pendant la durée du délai référendaire															
Début des travaux présumés et durée															
Fin des travaux présumés															

Agenda 21

S'agissant du remplacement du matériel existant, l'évaluation de l'Agenda 21 ne s'applique pas.

Coût et Financement

Les charges annuelles d'investissement se montent à Fr. 15'600.- et comprennent les amortissements de Fr. 9'500.-, les frais d'entretien de Fr. 3'800.- et les frais d'intérêt variable sur le capital investi de Fr. 2'300.-. Les amortissements sont calculés sur 20 ans.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1 : Un crédit d'investissement de Fr. 190'000.- est accordé à la Municipalité pour le remplacement de l'installation de production de froid du centre funéraire.
- Article 2 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 3612 « Centre funéraire ». Elle sera amortie sur 20 ans au plus.

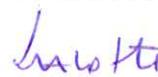
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



D. von Siebenthal

La secrétaire



S. Lacoste

Déléguée de la Municipalité : Mme Marianne Savary, municipale du dicastère de l'urbanisme et des bâtiments